Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 41 (2004)
Heft: 1606

Artikel: Marché de l'électricité : le canton de Vaud réagit
Autor: Schwaab, Jean Christophe
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1019193

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le canton de Vaud réagit

Un projet de décret du Grand Conseil vaudois mise sur le contrôle public des entreprises électriques. Il encourage la transparence des prix ainsi que la promotion des énergies renouvelables.

Après le canton de Fribourg qui vient d'adopter une loi instituant des monopoles légaux pour la distribution de courant électrique (LAEE) afin d'éviter une ouverture sauvage du marché (cf. *DP* n° 1603), le canton de Vaud propose en consultation un projet de décret du Grand Conseil sur le secteur électrique. Conscient que l'instauration d'un monopole est une atteinte au principe de la liberté économique, le message de cette consultation souligne l'intérêt public d'une telle entrave.

Cet intérêt public est multiple. Il s'agit avant tout de respecter la volonté populaire. Le message estime qu'en rejetant la LME, le corps électoral a souhaité un tel monopole pour garantir la sécurité de l'approvisionnement et le service public en matière de distribution électrique.

Le projet met aussi la transparence des prix en avant, ainsi que la promotion des énergies renouvelables. Ce décret ne doit cependant être qu'une mesure transitoire, car une législation fédérale est espérée pour 2007. Mais puisque le chaos est en train de s'installer sur le marché de l'électricité (cf. *DP* n° 1585 et 1597), une telle disposition est nécessaire.

Le projet de décret vaudois est plus explicite et plus précis que la loi fribourgeoise, qui n'emploie par exemple jamais le mot «monopole».

Contrôle public

De plus, le projet vaudois insiste sur la nécessité du contrôle public des entreprises électriques et recommande aux collectivités publiques de conserver leurs participations dans celles-ci. Le projet de décret insiste à raison sur la nécessaire transparence des prix et abolit les «ristournes communales», taxes supplémentaires levées par les communes sur l'approvisionnement en électricité.

Au contraire de la loi fribourgeoise, le projet de décret vaudois définit clairement le moment à partir duquel les prix peuvent être considérés comme excessifs et oblige les entreprises électriques à fixer des tarifs identiques pour les mêmes catégories de clients. Ainsi, la politique actuelle de rabais multiples et opaques devrait cesser. Pour le reste, les mécanismes sont similaires à la LAEE: le canton doit aussi être découpé en «aire de dessertes», où des concessions avec monopoles légaux sont accordées aux entreprises électriques. *jcs*

Une gestion de gauche

Adecco, numéro deux mondial du travail temporaire, est une entreprise dématérialisée. Le siège social est à Chéserex, petit village vaudois qui abrite la résidence d'Henri Lavanchy, fondateur d'Adia Interim en 1957. Pendant longtemps l'entreprise a été dirigée depuis deux étages de bureaux sans grâce au-dessus du Pont Chauderon à Lausanne. Aujourd'hui on ne sait pas trop d'où la société est dirigée: la Suisse, la Californie, principal centre d'opération, la France, patrie d'Ecco qui fusionna avec Adia, l'Allemagne peut-être d'où vient Klaus Jacobs, actionnaire principal. Les assemblées générales en tout cas se déroulent habituellement à Lausanne.

En janvier l'action chute de moitié, l'entreprise annonce qu'elle est incapable de présenter les comptes de sa filiale américaine. Maintenant les comptes sont enfin publiés et n'ont rien de dramatique. Le cours de l'action a regagné la moitié du terrain perdu et l'entreprise a dépensé cent millions d'euros en frais d'audit - une somme proprement hallucinante - simplement pour mettre en ordre sa comptabilité américaine.

Le marché des managers

Sergio Marchionne est un mercenaire de haut vol, un manager canadien d'origine italienne, adulé et controversé dans le monde de l'entreprise. Il était patron de la SGS à Genève, la plus grande société mondiale de certification. Comme un joueur de football qui passe de Manchester United au Real Madrid, il vient d'être transféré chez FIAT. Sa tâche sera d'y poursuivre le redressement de l'entreprise sous l'œil de ses employeurs, la famille Agnelli. Du coup le titre de la SGS a perdu plus de 7% à la bourse et celui de FIAT est monté de 4 à 5%.

Quelle leçon tirer de ces événements récents? Les soubresauts de la bourse sont devenus - sur le court terme - extrêmement violents, et parfois totalement déconnectés de toute appréciation objective.

Or, ces mouvements nous concernent tous à travers nos caisses de pension et leur politique d'investissement souvent opaque. Il ne s'agit pas de se substituer aux professionnels de la gestion de portefeuille, mais c'est un domaine où la gauche peine à développer sa propre expertise, sans doute par réticence face à un univers qui semble la quintessence du capitalisme financier. C'est le monde tel qu'il est et tel que nous devons le connaître mieux. Les organisations de salariés ont sans doute un rôle capital à jouer. A quand une société de conseil en gestion financière des institutions détenue par les syndicats? *jg*